

### Indicateur n°9 : coûts des différentes prises en charge des personnes âgées dépendantes et impact sur le reste à charge de ces personnes

Les personnes âgées dépendantes sont prises en charge soit à leur domicile, soit en établissement. Le recours à l'un ou l'autre de ces modes d'hébergement dépend de plusieurs facteurs, notamment du degré de dépendance de la personne âgée (dépendance lourde ou légère), de sa situation familiale (isolée ou non), ou encore de son niveau de revenu. Selon sa situation, la personne âgée dépendante peut bénéficier de plusieurs aides publiques : des aides directes telles que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile ou en établissement, les aides au logement, mais aussi des aides indirectes à l'instar des exonérations de cotisations sociales lorsque la personne âgée dépendante emploie une personne à domicile, ou des déductions fiscales lorsque la personne âgée est imposable. Dans certains cas, le recours à l'aide sociale (aide extralégale des caisses de retraite, aide sociale à l'hébergement en établissement, aides sociales diverses des départements ou des communes...) permet de compléter ces dispositifs lorsque le bénéficiaire a des ressources faibles.

Le tableau suivant récapitule le montant des aides qu'une personne âgée dépendante est susceptible de percevoir selon la sévérité de sa perte d'autonomie et de son lieu de résidence (à son domicile ou en établissement).

	Domicile		Etablissement	
	GIR 1	GIR 4	GIR 1	GIR 4
<b>APA</b>	1 288,09 € / mois*	552,03 € / mois*		
<b>ASH</b>	-	-	Sans plafond et varie selon les ressources du bénéficiaire	Sans plafond et varie selon les ressources du bénéficiaire
<b>APL ou ALS</b>	varie selon les ressources du bénéficiaire, la composition du foyer et la zone géographique	varie selon les ressources du bénéficiaire, la composition du foyer et la zone géographique	varie selon les ressources du bénéficiaire, la composition du foyer et la zone géographique	varie selon les ressources du bénéficiaire, la composition du foyer et la zone géographique
<b>Réduction d'impôt</b>	<b>6 000 € / an</b>	<b>6 000 € / an</b>	<b>2 500 € / an</b>	<b>2 500 € / an</b>

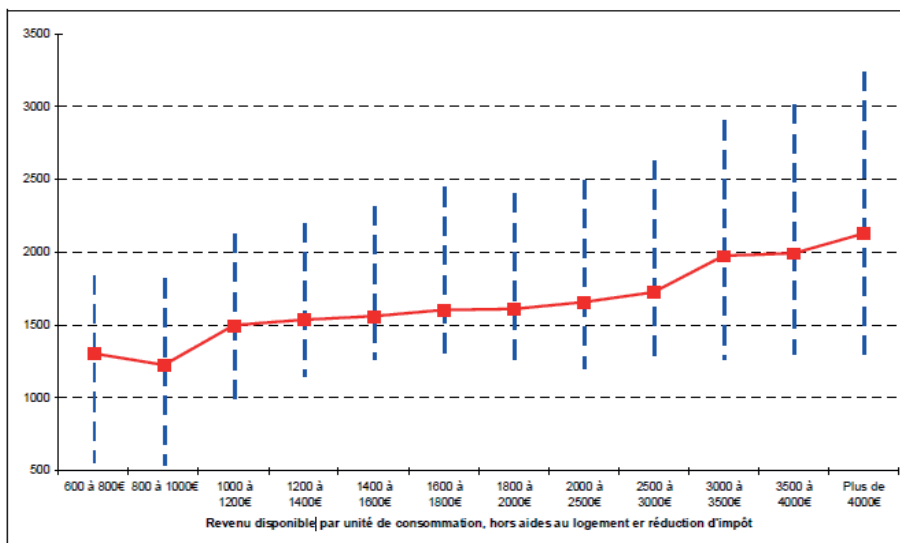
\* Montant mensuel du plan d'aide maximum au 01/04/2012. Les montants des plans d'aide notifiés aux bénéficiaires de l'APA à domicile sont déterminés après évaluation des besoins par les équipes médico-sociales des conseils généraux. Ces montants sont modulés dans la limite des plafonds nationaux selon le niveau de dépendance (GIR) des bénéficiaires.

APL : Aide personnalisée au logement ;

ALS : Allocation de logement social.

La dépense moyenne en établissement est évaluée à environ 1 940 € par mois. Avec une aide publique de 470 € par mois en moyenne, dont 230 € au titre de l'APA, 209 € d'aides aux logements et 31 € de réduction d'impôt, le reste à charge des personnes résidant en établissement est estimé à 1 470 € par mois. Leur reste à vivre est globalement négatif (-261 € par mois). Les dépenses liées à l'hébergement constituent l'essentiel de leur reste à charge, à hauteur de 1 321 € en moyenne, soit près de 90 % du reste à charge contre 147 € pour les dépenses de dépendance.

## Reste à charge – médiane et écart interdécile (€, 2007)



*Sources : DREES – modèle Autonomix*

*Champ : France métropolitaine, résidents en maison de retraite*

*Lecture : Pour les résidents dont le niveau de vie n'excède pas 800 € par mois, le RAC médian est de 1302 €, 10% de ces personnes ont un RAC inférieur à 560€ et 10% un RAC supérieur à 1833€.*

S'agissant de la prise en charge à domicile, il est difficile d'appréhender le niveau du reste à charge des personnes dépendantes, en raison notamment du poids important des aides indirectes : déductions fiscales et exonérations de cotisations sociales, recours à des aidants informels, etc... Ces aides sont croissantes avec le nombre d'heures d'aide à domicile prises, et avec le montant des plans d'aide. Elles diminuent avec le revenu des personnes. Ainsi, une personne en GIR 1 dont les ressources sont d'environ de 4 500 € par mois et qui sollicite 3 heures de garde, bénéficie d'environ 563 € de déduction fiscale contre 97 € si cette personne a des ressources mensuelles de 1 765 €.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°9 :

Les données sont issues des travaux menés par la DREES en février 2011 dans le cadre des groupes de travail sur la prise en charge de la dépendance. Ils figurent dans le rapport du groupe n° 4 « stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées » (page 25). Afin de travailler sur un champ homogène, les estimations menées sur le reste à charge concernent les personnes âgées en maison de retraite, quel que soit leur niveau de GIR. Les données sont issues de l'appariement entre trois enquêtes datant de 2007 : l'enquête EHPA, l'enquête résidents et l'enquête APA. Elles portent sur 75 000 bénéficiaires de l'APA en établissement, recueillies auprès de 34 conseils généraux.

Le reste à charge représente la différence entre les dépenses (soins médico-techniques, aides liées à la dépendance et hébergement) des résidents et les aides publiques qu'ils perçoivent (APA, APL, ALS, ASH nette des récupérations sur les ressources du bénéficiaire, réduction d'impôt).

Le reste à vivre est obtenu en déduisant le reste à charge des ressources des résidents.